LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Luxembourg, le 6 juillet 2021

**Circulaire n° 4015**

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet :** Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe
Création d'un groupe de travail « Communes résilientes »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente de la mise en place d'un groupe de travail « Communes résilientes », qui alimentera de ses analyses la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe (RRC).

En effet, le Cadre d'action de Sendai vise la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays adhérents. Il s'agit notamment de surveiller, d'évaluer et de comprendre les risques de catastrophe et d'échanger des informations tant au niveau local et national qu'au niveau international pour renforcer la gouvernance et la coordination relatives aux risques de catastrophe.

Le Cadre d'action de Sendai s'applique aux risques de catastrophe à petite et grande échelle, qu'elles soient fréquentes ou rares, soudaines ou à évolution lente, causées par des aléas naturels ou par l'homme, ou encore liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques. Il vise à orienter la gestion multisectorielle des risques de catastrophe à tous les niveaux de la société, et prévoit, entre autres, la mise en place d'une plateforme nationale pour la réduction de risques de catastrophe, qui servira de mécanisme de coordination pour l'intégration de la RRC dans les politiques nationales.

Dans le cadre de cette plateforme, il est prévu d'intégrer les communes dans les travaux par le biais de la création d'un groupe de travail, qui constituera d'une part un réseau d'experts et un pôle de savoir dans le domaine de la gestion et de la réduction de risques au niveau communal et d'autre part un partenaire intermédiaire entre les communes et l'Etat pour renforcer la collaboration et l'échange d'expertises, particulièrement pendant les phases de prévention et préparation aux catastrophes.

Je tiens à ajouter qu'une collaboration étroite entre l'Etat et les communes est primordiale, la gestion de la pandémie liée à la Covid-19 l'ayant démontré à plusieurs reprises. Il est alors plus qu'important d'institutionnaliser et de systématiser cette collaboration pour renforcer la gouvernance dans ce domaine, avec l'objectif de rendre notre pays plus résilient, avec à la base des communes résilientes.

Au vu de ce qui précède, et en cas d'intérêt, je vous prie de bien vouloir désigner, un-e agent-e de votre commune et de bien vouloir transmettre ses coordonnées jusqu'au 1er septembre 2021 à Monsieur Pol Henrotte, coordinateur de la plateforme nationale :

| |
|---|
| Pol Henrotte<br><br>Ministère de l'Intérieur<br>Direction de la Sécurité Civile<br><br>Tél. : 247-74642<br>Courriel : pol.henrotte@mi.etat.lu |

Finalement, je vous invite à transférer la présente à l'agent-e désigné-e.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding